

COLMAR Cour d'assises du Haut-Rhin

Violée à 18 mois

Une fillette de 18 mois a été violée. Son père avait avoué. Aujourd'hui il nie. À ses côtés sur le banc des accusés, la mère et son compagnon de l'époque qui partageaient le même appartement. Et n'ont rien dit.

Du huis clos qui s'est déroulé début 2013, dans un appartement de l'avenue Général-de-Gaulle à Colmar, tous les protagonistes sont là. Ou presque. Il y a le père, la mère et l'ex nouveau compagnon de celle-ci. Tous dans le box des accusés.

Le premier est poursuivi pour le viol de sa fillette. Elle avait dix-huit mois : « Malheureusement un record », note la lieutenant de police de la brigade de sûreté urbaine du commissariat de Colmar, directrice d'enquête.

« D'habitude, dans ce genre d'affaire, la victime peut nous dire des choses », ajoute un de ses collègues.

À entendre une voisine, l'enfant a beaucoup crié la nuit : « C'était affreux, j'en ai pleuré ! » La tante et l'oncle ont constaté les dégâts sur le sexe du bébé et ont alerté la police. Le père hébergeait la mère de la fillette, qui

n'était plus sa compagne, et le nouvel ami de cette dernière. La mère et son nouveau compagnon auraient été témoin du viol. Mais n'auraient rien dit. De crainte de « se retrouver à la rue ». D'où leur présence dans le box, accusés de non-dénonciation de crime et de non-assistance à personne en danger.

« J'ai eu la trouille ! »

Ils sont revenus sur leurs déclarations. Comme le père est revenu sur ses aveux. Des aveux qui pour la défense posent problème. M. Bergmann a ainsi tisonné un enquêteur, coupable à ses yeux d'avoir malmené, verbalement, un gardé à vue influencé, « prototype du gars à qui on peut faire reconnaître n'importe quoi ».

L'avocat insiste sur l'audition en garde à vue. Et avoue : « J'ai eu la trouille ! » C'est devant un autre enquêteur que le Colma-

rien passera aux aveux : « Si je l'avais tant bousculé, il aurait avoué devant moi », explique le policier mis en cause. La défense se voit dans cet interrogatoire « virulent » un « travail de sape » qui a fini par payer.

Le Colmarien avait d'abord parlé

d'un « mauvais geste », d'un doigt qui dérape. Puis d'une pénétration de l'enfant avec son sexe. Aujourd'hui, il nie. Il a dénoncé la pression des enquêteurs et imputé le viol au compagnon de la mère.

« Limites intellectuellement »

Il a 32 ans, est préparateur de commandes et « limité intellectuellement », comme les deux autres accusés dont le couple n'existe plus et qui ont chacun refondé une famille. Les anciens amants, lui sous curatelle, elle adulte handicapée ont fait quatre mois de détention provisoire,

le maximum, et sont sous contrôle judiciaire depuis l'été 2013. L'homme qui avait admis une étrange cohabitation à trois pendant quelques mois est toujours en prison.

Plusieurs témoins ont vu, à plusieurs reprises, le père, en érections, sa fillette dans les bras. Ni lui ni la mère ne semblaient alors prêts à se faire parent. Hygiène, alimentation du bébé ont inquiété les proches.

Le procès s'achèvera vendredi. D'ici là, les jurés auront eu le temps d'écouter les enregistrements des interrogatoires du principal accusé, notamment chez le juge d'instruction, dont la diffusion a été réclamée par la défense. Les trois accusés doivent aujourd'hui s'exprimer sur les faits. Le père encaut jusqu'à 20 ans de réclusion, les deux autres accusés jusqu'à cinq ans d'emprisonnement. ■

PH.M.